

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 04 mars 2024

Date de convocation

29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 04 mars à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Attribution d'une subvention exceptionnelle – CCSVA
N°32/2024**

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Truchot, Vuillet

Excusés MM. Chevanne, Théry.

Absents

Le Président expose,

Une équipe de la section foot du CCSVA évolue cette année en nationale, ce qui génère des coûts pour le club. L'association sollicite un appui financier pour accompagner l'évolution en national. Aussi, pour la mise aux normes des équipements, le club va acquérir un mobil home pour y loger les arbitres. Il s'agit d'une norme obligatoire au regard de la montée en RL.

A ce titre, il est proposé de cibler une aide exceptionnelle à l'investissement à hauteur de 50% du montant de l'acquisition du mobil home dans la limite de 1 250€.

Vu l'article 521I-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention :

- Attribue une subvention exceptionnelle à l'investissement à hauteur de 50% du montant de l'acquisition du mobil home dans la limite de 1 250€ à l'association CCSVA.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

